Ville de Genève
Conseil municipal

QE-352

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 février 2011 de M[me] Corinne Goehner-Da Cruz, intitulée: «Consultation fédérale sur les trois projets de centrales nucléaires».

TEXTE DE LA QUESTION

Dans le cadre de la consultation fédérale où la Ville de Genève est concernée dans le délai de la fin mars 2011, qu'avez-vous répondu ou comment allez-vous le faire?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette consultation est lancée dans le cadre de la loi fédérale sur l'énergie nucléaire, qui en fixe les modalités. En l'occurrence, ces dernières prévoient, dans une première étape, de ne consulter que les cantons, entre le 7 janvier et le 8 avril 2011. Ainsi, la Ville de Genève n'a pour le moment pas été invitée à s'exprimer sur le sujet.

Suite à la catastrophe nucléaire intervenue au Japon, Doris Leuthard a suspendu cette procédure. Vous trouverez en annexe le communiqué de presse y relatif.

Le Canton avait préparé sa réponse, qui n'a pas eu le temps d'être adoptée.

Le moment venu, le cas échéant, les communes seront consultées dans un deuxième temps.

S'agissant de la Ville comme du Canton, leurs prises de positions devront bien sûr respecter l'article 160E, alinéas 5 et 6, de la Constitution, qui prévoit que:

«[5] Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci. Pour les installations ne répondant pas à ces conditions de localisation, le préavis du Canton est donné par le Grand Conseil sous forme de loi.

»[6] Les investissements énergétiques des collectivités publiques s'inscrivent dans les objectifs du présent article. Les établissements publics sont liés par ces objectifs dans l'utilisation de leurs droits sociaux.»

Dans ce contexte, cette décision d'inscrire son opposition au nucléaire dans sa Constitution, prise il y a vingt-cinq ans, distingue tout particulièrement Genève et lui confère un caractère tout à fait visionnaire.

Les événements intervenus au Japon devraient ainsi:

– d'une part, inciter Genève et ses politiciens à réaffirmer leur opposition au nucléaire, et ce par différentes démarches:
  1. en faisant évoluer le projet de la Constituante (qui prévoit de supprimer l'article y relatif) en ce sens;
  2. en exprimant, par anticipation, son opposition aux deux demandes d'autorisations générales auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour le remplacement des centrales nucléaires de Beznau I et II, ainsi que de celle de Mühleberg. Les nouvelles centrales nucléaires, d'une puissance maximale de 1600 MW chacune, doivent être construites sur les sites des centrales actuelles à Beznau (canton d'Argovie) et à Mühleberg (canton de Berne). Ces deux demandes faisant l'objet de la consultation fédérale interrompue.

  Rappelons également que la Ville de Genève n'a pas attendu cet accident pour se mobiliser. Le Conseil administratif a exprimé sa solidarité avec la démarche de l'association genevoise Contratom et a décidé de lui apporter son soutien politique et financier. Le Conseil a adhéré en février 2010 au Comité Mühleberg-illimité-non. Il lui a versé, en mai 2010, 25 000 francs à titre de soutien dans la procédure en cours, pris sur les comptes du Conseil administratif. Le Conseil municipal a également décidé, en novembre 2010, de lui octroyer une subvention de 120 000 francs au cas où une contre-expertise serait nécessaire à la poursuite de la procédure;

– d'autre part, valoriser cette prise de position avant-gardiste, qui fait terriblement sens dans ce contexte qui met clairement en évidence que nos civilisations se développent tels des colosses aux pieds d'argile;

– et, enfin, conforter la Ville dans son volontarisme, illustré par la stratégie «100% renouvelable en 2050» et ses premières concrétisations de plus en plus nombreuses (la crèche de Saint-Jean, l'école de Saint-Jean, les Conservatoire et Jardin botaniques, les bâtiments du Foyer de Sécheron, le Musée d'ethnographie, l'immeuble Cité-de-la-Corderie 10). D'importants projets en cours respecteront également cet objectif: l'écoquartier Jonction (Carré-Vert), le centre funéraire de Saint-Georges, le site des Vernets, les ensembles immobiliers des Minoteries et de la Jonction, la salle polyvalente des Cropettes, les immeubles Lissignol 8-10, Industrie 8-11-12 et bien d'autres encore.

  Tout cela met clairement en évidence que cet objectif est réaliste.

Cette première stratégie sera prochainement complétée par une seconde, justement en matière d'électricité, intitulée «Consommer moins et produire mieux», avec un plan d'actions et des investissements. Ainsi, des propositions concrètes seront prochainement faites au Conseil municipal de la Ville de Genève, en espérant que ce dernier continuera de prendre des décisions ambitieuses à ce sujet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Le 23 mars 2011.

Annexe: communiqué de presse

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Doris Leuthard: «La sécurité a la priorité absolue»

Berne, 14.03.2011 - Lundi matin, à l'issue d'une réunion avec des représentants de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), la conseillère fédérale Doris Leuthard a décidé de suspendre les procédures en cours concernant les demandes d'autorisation générale pour les centrales nucléaires de remplacement. L'IFSN a été chargée d'anticiper le réexamen de la sécurité des centrales nucléaires existantes. Un tel réexamen est déjà en cours à la centrale de Mühleberg. Doris Leuthard: «La sécurité a la priorité absolue.»

La cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) reçoit régulièrement des informations des services compétents sur l'évolution au Japon et tient le Conseil fédéral au courant de la situation. La conseillère fédérale Doris Leuthard a reçu aujourd'hui le directeur de l'OFEN Walter Steinmann et le directeur de l'IFSN Hans Wanner, ainsi que d'autres représentants des autorités compétentes. Suite aux derniers développements et aux discussions internes, elle a décidé de suspendre les procédures concernant les trois demandes d'autorisation générale pour les centrales nucléaires de remplacement jusqu'à ce que les normes de sécurité aient été soigneusement réexaminées et, si nécessaire, adaptées.

La conseillère fédérale Doris Leuthard a chargé l'IFSN d'analyser les causes exactes de l'accident survenu au Japon et d'en tirer les conclusions s'agissant de l'élaboration éventuelle de nouvelles normes plus strictes, notamment en matière de sécurité sismique et de refroidissement. Les conclusions de ces examens devront être prises en compte dans l'évaluation de la situation pour les centrales existantes ainsi que pour les nouvelles centrales prévues. Les demandes d'autorisation générale pour le remplacement des centrales nucléaires existantes ne pourront être évaluées qu'à la lumière de ces conclusions. Pour la cheffe du DETEC, la «sécurité et le bien-être de la population ont la priorité absolue».

Les experts de la Confédération sont en contact permanent avec des experts au niveau international, notamment avec ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'OCDE et de l'UE. La conseillère fédérale Doris Leuthard est tenue en permanence au courant de l'évolution au Japon. Elle a chargé l'IFSN de fournir à la population des informations régulières. Selon la dernière évaluation de la situation de l'IFSN, il n'existe toujours aucun danger immédiat pour la population suisse.

Adresse pour l'envoi de questions:

DETEC, Service de presse, Palais fédéral Nord, 3003 Berne, +41.31.322.55.11

Auteur:

Secrétariat général DETEC
Internet: http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&(1)

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&